YERRES

Service Juridique
N° tél. : 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/CB/FL

DECISION N° 99/173

OBJET : Autorisation de signer un marché négocié relatif à l'acquisition de progiciels et équipements de gestion pour la bibliothèque municipale conclu avec la société AFIBYBLOS

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

VU le code des Marchés Publics et notamment ses articles 308 et 104 I, alinéa 10,

VU l'avis d'appel public à concurrence publié dans le BOAMP n° 88 B, édition ''fournitures et prestations'' du 3 juin 1999,

CONSIDERANT l'offre la mieux disante de la société AFIBYBLOS,

DECIDE

DE signer le marché relatif à l'acquisition de progiciels et d'équipements de gestion de la bibliothèque municipale avec la société AFIBIBLOS sise 18, avenue de l'Abbaye 77150 LESIGNY.

DIT que le montant du marché s'élève à 547 884, 59F TTC (cinq cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre francs cinquante-neuf centimes)

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, chapitre 21, article 2183, et chapitre 20, article 25

Fait à Yerres, le 5 juillet 1999

REÇU LE
12 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN